

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° • 56-2018-049

PRÉFET DU MORBIHAN

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2018

# Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne – Normandie et Pays de Loire)	
• 56-2018-10-04-004 - Arrêté du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Xavier RIDEAU en	
qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de VANNES (1 page)	Page 3
• 56-2018-10-04-002 - Arrêté du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Yannick ROYER en	
qualité de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du MORBIHAN. (1	
page)	Page 4
• 56-2018-10-04-003 - Arrêté du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à Mme Gaëlle	
VERSCHAEVE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de LORIENT (1 page)	Page :



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

# Arrêté du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Xavier RIDEAU en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de VANNES

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 1er octobre 2018 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 4 juillet 2011 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Xavier RIDEAU à compter du 5 septembre 2011 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1er mars 2017 portant mutation de Monsieur Stéphane BROUXEL à compter du 1er juillet 2017 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes

### Arrête:

### Article 1er

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Xavier RIDEAU, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Vannes, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Vannes, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier RIDEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BROUXEL, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan.

Fait à Rennes, le 4 octobre 20 185 DE La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

3

Marie-Line HANICOT

**DISP RENNES** 

18 bis, rue de Châtillon CS 23131 35031 RENNES CEDEX



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
(BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE)

# Arrêté du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Yannick ROYER en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du MORBIHAN

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1e octobre 2018

Vu l'arrêté du 1er octobre 2018 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 19 avril 2017 de prise en charge, dans le cadre d'un détachement, de Monsieur Yannick ROYER à compter du 1er juin 2017 en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Morbihan

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 janvier 2016 portant mutation de Madame Anne LEROY à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan en qualité d'adjointe au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Morbihan

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 10 février 2016 portant mutation de Madame Sophie DOREAU à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan en qualité de Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan

### Arrête :

Article 1°r: Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Yannick ROYER, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Morbihan, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick ROYER, délégation de signature est donnée à Madame Anne LEROY Adjointe au directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Morbihan et à Madame Sophie DOREAU Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan

Fait à Rennes, le 4 octobre 2018

La Directrice Interrégionale des Services Pérmentiaires de Rénnes

Marie-Line

HANICOT

RENNES .

DISP RENNES

18 bis, rue de Châtillon CS 23131 35031 RENNES CEDEX Téléphone : 02 56 01 66 44



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

# Arrêté du 4 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Gaëlle VERSCHAEVE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de LORIENT

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 1er octobre 2018 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 17 février 2016 portant mutation de Madame Gaëlle VERSCHAEVE à compter du 22 février 2016 au centre pénitentiaire de Lorient en qualité de chef d'établissement

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 25 juillet 2017 portant mutation de Monsieur Yvan LE GULUDEC à compter du 1er octobre 2017 au centre pénitentiaire de Lorient en qualité d'Adjoint au chef d'établissement

### Arrête:

### Article 1er

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Gaëlle VERSCHAEVE, Directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lorient, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du centre pénitentiaire de Lorient, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au centre pénitentiaire de Lorient, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale

# Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle VERSCHAEVE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yvan LE GULUDEC, Adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lorient

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan

Fait à Rennes, le 4 octubre 2018 La Directrice interrégionales des Services Péntentiaires de Rennes,

Marie-Line HANICOI

**DISP RENNES** 

18 bis, rue de Châtillon CS 23131 35031 RENNES CEDEX Téléphone : 02 56 01 66 44